

Mis à jour le 18/09/2020

Vadémécum organisant l'accueil des élèves dans le premier degré - Septembre 2020

Sommaire

INTRODUCTION

Cadre général	p4
Principes organisationnels	p5

CADRE SANITAIRE

Précautions à prendre par les parents avant de venir à l'école	p5
Précautions à prendre par les personnels	p6
Equipements de protection	p6
Protocole de port du masque	p7
Protocole de lavage des mains	p8
Les locaux	p8
La distanciation entre les personnes	p10
Groupes à risques	p12
Protocole pour parent présentant des symptômes du Covid-19	p12
Protocole pour enfant/personnel présentant des symptômes du Covid-19	p13
Communication	p13

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Enfants à besoins éducatifs particuliers accompagnés d'un(e) AVS	p14
Gestion des espaces	p14
Matériel scolaire	p14
Emploi du temps et enseignements	p15

ORGANISATION DE LA VIE SCOLAIRE

Emploi du temps des personnels	p15
Déplacements et flux	p15
Aménagement des récréations	p16
Déroulement de la cantine	p16

INTRODUCTION

Cadre général

Le retour en présentiel s'opérera, à compter du jeudi 3 septembre 2020, de manière progressive, pour toutes les classes.

Seuls sont habilités à retourner en classe les élèves et les personnels qui ne présentent pas de symptômes de COVID-19 et qui auront respecté toute mesure de quatorzaine éventuelle imposée lors de leur retour sur le territoire du Royaume-Uni. L'établissement rappelle qu'un résultat négatif à un test de dépistage du COVID-19 ne peut se substituer à une mesure de quatorzaine.

Les éléments structurant ce document se fondent sur l'analyse des conditions fixées par les autorités locales et s'inscrivent dans le cadre défini par l'AEFE pour les établissements en gestion directe (EGD). La préservation de la santé des élèves et des personnels est l'objectif prioritaire de ce protocole.

Le dispositif mis en place fait l'objet d'un suivi et sera réajusté autant que de besoin. Évaluation et réajustements sont et seront le fruit d'une concertation régulière avec les différents représentants de la communauté scolaire.

Ce vadémécum est à destination de la communauté scolaire. Il s'agit d'un document cadre élaboré à partir des préconisations et consignes transmises par les autorités britanniques, des recommandations de l'AEFE et de consultations locales. Il est susceptible d'évoluer en fonction de la situation sanitaire, des directives des autorités britanniques, des recommandations de l'AEFE et du Poste Diplomatique. Il est (et pourra être) complété par des annexes ou des addendums (organisations spécifiques liées aux différents sites et niveaux).

Les éléments présents dans le texte font référence aux sources d'informations sur lesquelles se construisent les orientations du dispositif de déconfinement :

- *Safe working in education, childcare and children's social care: guidance*
- *Guidance for full opening: schools*
- *Actions for schools during the coronavirus outbreak*
- *Guidance on shielding and protecting people who are clinically extremely vulnerable from COVID-19*
- *Coronavirus (COVID-19): implementing protective measures in education and childcare settings*
- *Vadémécum établissements (Agence pour l'Enseignement français à l'étranger)*

L'élaboration de ce document cadre correspond aux préconisations des différentes autorités en date du 26 août 2020 et réactualise ainsi le vadémécum validé en Conseil d'Établissement le 27 mai 2020.

Principes organisationnels

- Les élèves sont accueillis en classe entière.
- Des classes seront regroupées pour constituer des bulles suivant les critères définis par chaque site (voir Addendum). Le concept de bulle signifie que chaque groupe (chaque bulle) se retrouve à distance de tout autre groupe-bulle pendant le temps scolaire (entrée-sortie, cours, repas, récréation).
- Les enseignements se font en présentiel.
- Le concept de bulle vise à éviter la fermeture de toute l'école en cas de Covid avéré. En effet, si un élève est testé positif, les autorités pourraient demander que tout ou partie de la bulle à laquelle l'élève appartient soit mise en quatorzaine. Un dispositif d'enseignement à distance serait alors mis en place pour les élèves concernés dans les 48h.

RÈGLES SANITAIRES

Précautions à prendre par les parents avant de venir à l'école



Surveiller l'apparition de symptômes chez l'enfant notamment par la prise de température **avant le départ pour l'école**

- 1** Ne pas se rendre à l'école en cas de **symptômes ou de fièvre >37.8°C**
 - Les parents devront prendre un avis médical avant le retour à l'école
- 2** Respecter les règles barrières, le lavage des mains au **départ et au retour à la maison**
- 3** Le port de masque n'est pas conseillé aux élèves du primaire
 - Les élèves avec conditions particulières peuvent être équipés d'un masque si les parents le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter dans des conditions satisfaisantes

Précautions à prendre par les personnels



- Les enseignants et le personnel doivent **respecter les gestes barrières et de distanciation physique**
- Il est obligatoire de **porter un masque dans les parties communes**
- Il est fortement recommandé de **suivre la distanciation de 2 mètres**
- Les membres du personnel pourront **porter une visière** en classe



GESTES BARRIÈRES

- Se laver les mains régulièrement (voir protocole du lavage des mains)
- Tousser ou éternuer dans son coude
- Utiliser un mouchoir à usage unique
- Porter un masque lorsque c'est obligatoire



DISTANCIATION PHYSIQUE

- Suivre la recommandation de garder une distance de 2 mètres avec les autres



LE PORT DE MASQUE

- **Se laver les mains avant de mettre ou enlever votre masque** avec de l'eau et du savon ou solution hydro-alcoolique
- **Voir protocole du port de masque**



PORT DE VISIÈRES

- Les enseignants peuvent porter une visière en classe avec masque ou sans masque (auquel cas idéalement le personnel devrait se positionner à au moins 2m des élèves)
- Les enseignants peuvent porter une visière dans les parties communes sous réserve de porter également un masque
- **Désinfecter** la visière au moins fois par jour

Équipements de protection

Masques

- Une protection buccale et nasale est obligatoire pour toute personne extérieure devant entrer dans les bâtiments : visiteurs, intervenants, livreurs...
- Le port des protections buccales et nasales est obligatoire pour les personnels dans les parties communes intérieures (notamment couloirs) et extérieures (notamment cours de récréation).
- L'Établissement recommande à chaque membre du personnel de s'équiper de plusieurs masques réutilisables.
- Les masques utilisés dans les transports en commun ne peuvent être les mêmes que ceux portés dans l'établissement.
- Cette protection buccale et nasale n'a pas à être portée par les jeunes enfants, de maternelle notamment car jugée potentiellement traumatisante et facteur de risques liés aux multiples manipulations.

Visières

- Des visières pourront être portées par le personnel:
 - en classe avec masque, ou en classe sans masque (dans quel cas idéalement le personnel devrait se positionner à au moins 2 m des élèves)
 - dans les parties communes intérieures (notamment couloirs) et extérieures (notamment cours de récréation), **sous réserve de porter également un masque.**
- Ces visières seront mises à disposition du personnel le jour de la prérentrée. Le service médical peut répondre à toute question relative au bon usage des équipements de protection personnelle.

Solution hydro alcoolique

- Un flacon pompe de solution hydro alcoolique sera mis à disposition dans chaque classe et dans les espaces communs et réapprovisionné en temps voulu. L'utilisation de cette solution par les élèves se fait sous le contrôle des adultes qui veilleront à ce que son usage soit fait de manière adéquate.

Protocole de port du masque

Le masque est un moyen de protection complémentaire qui ne remplace pas les gestes barrières

À découvrir cette [vidéo](#) réalisée par le personnel du CHU de Nantes sur le port du masque

1. AVANT DE METTRE OU ENLEVER VOTRE MASQUE



Se laver les mains avec de l'eau et du savon ou solution hydro-alcoolique

2. POUR LE METTRE



Tenir le masque par les lanières élastiques

Ajuster le masque de manière à recouvrir le nez, la bouche et le menton

3. POUR L'ENLEVER



Décrocher les lanières élastiques pour décoller le masque du visage

Se laver les mains avec de l'eau et du savon ou solution hydro-alcoolique



Ne plus le toucher une fois posé

Protocole de lavage des mains

Le Covid-19 peut facilement se transmettre en touchant une autre personne, les surfaces ou des objets et que l'on porte ensuite les mains au visage (bouche, yeux et nez)

À découvrir cette [vidéo](#) réalisée par l'INRS

QUAND SE LAVER LES MAINS ?

Il est recommandé de se laver systématiquement les mains :

- Après avoir pris les **transports en commun**
- En arrivant à **l'école ou chez soi**
- **Après chaque sortie** à l'extérieur
- Après s'être **mouché, avoir toussé ou éternué**
- Avant de préparer **les repas**, de les servir, de **manger**
- Après être allé aux **toilettes**



Penser à **désinfecter** régulièrement
le téléphone et le clavier d'ordinateur

COMMENT SE LAVER LES MAINS ?

Les mains doivent être lavées à l'eau et au savon (de préférence liquide) pendant 20 secondes

- 1 Frotter les mains **paume contre paume**
- 2 Laver le **dos des mains**
- 3 Laver **entre les doigts**
- 4 Frotter le **dessus des doigts**
- 5 Laver les **pouces**
- 6 Laver aussi le **bout des doigts et les ongles**
- 7 **Sécher les mains** avec une serviette propre ou à l'air libre

➤ Le lavage des mains est obligatoire pour toutes les personnes arrivant dans l'établissement. Le lavage des mains s'effectue avec de l'eau et du savon, pendant 20 secondes. La température de l'eau n'a pas d'importance.

➤ Le lavage des mains doit se répéter plusieurs fois dans la journée, en particulier après les éternuements, toux, passages aux toilettes, repas. Personnels et élèves seront formés sur les bonnes pratiques.

➤ Les sèche-mains des toilettes seront désactivés par mesure de précaution afin d'éviter les projections. Les toilettes sont équipées de savon et de papier essuie-mains en quantité suffisante.

➤ En absence de lavage, les élèves utiliseront la solution hydro-alcoolique.

Les locaux

➤ Tous les locaux auront été nettoyés avant le retour des élèves et des personnels.

➤ L'utilisation des fontaines à eau sur les différents sites est également interdite. Il sera demandé aux familles de munir leur enfant d'une gourde remplie et libellée à leur nom.

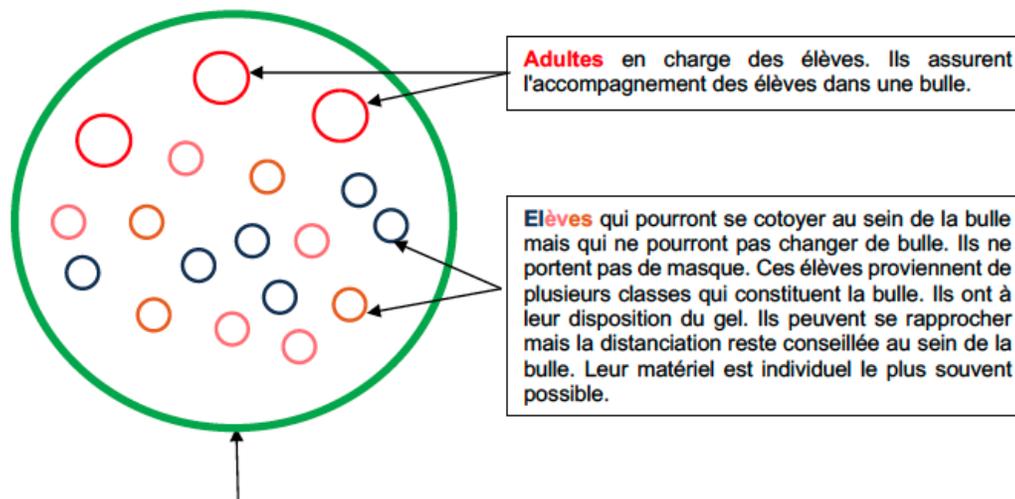
➤ Les portes des espaces communs seront bloquées en position ouverte pour éviter les contacts à l'exclusion des portes coupe-feu non munies de ventouses qui doivent être fermées en permanence afin de garantir la sécurité incendie du site.

- Les locaux, les poignées de portes et interrupteurs seront nettoyés et désinfectés fréquemment.
- Les locaux doivent être aérés régulièrement, les distances entre groupes d'individus (concept de "bulles") respectées, le lavage des mains ritualisé.
- Les équipes de nettoyage sont informées des nouvelles dispositions. Une organisation spécifique est définie et suivie sur un registre. Un nettoyage approfondi des locaux utilisés est réalisé et les espaces de travail partagés désinfectés.
- Un kit de nettoyage se trouvera dans les salles accueillant des élèves de bulles différentes pour nettoyer la place de travail partagée (bureau, clavier et souris d'ordinateur).
- Les personnes étrangères à l'établissement ne peuvent être présentes dans les bâtiments que sur rendez-vous. Une déclaration sur l'honneur de non manifestation des symptômes et de ne pas être soumis à une obligation de quatorzaine sera à renseigner à l'accueil des écoles. D'une manière générale, on privilégiera les rencontres par téléphone ou par visioconférence.

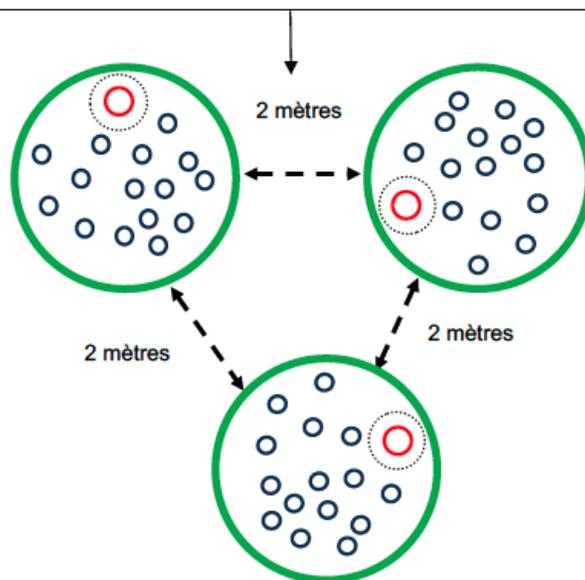
La distanciation entre les personnes

Le concept de bulles : une bulle sera constituée d'élèves et d'adultes de plusieurs classes.

Exemple d'une bulle constituée avec trois classes



La **bulle** est constituée d'élèves de plusieurs classes et d'adultes qui peuvent passer la journée ensemble.
 Le matériel doit rester individuel le plus possible. Du matériel collectif peut être cependant utilisé dans l'intérêt pédagogique des apprentissages.
 Chaque bulle doit respecter une distance de 2 mètres minimum avec une autre bulle. Chaque bulle aura un temps de récréation dans un horaire et un espace communs.
 Si un autre adulte est amené à entrer dans cette bulle (exemple : surveillant cantine), il doit prendre des mesures d'hygiène, de distanciation et de protection pour lui et pour les élèves afin de réduire les risques. Le nombre d'adultes interagissant avec la bulle sera limité au maximum.



- Dans les espaces administratifs, seule une personne étrangère au service à la fois peut s'y trouver en plus des personnels y travaillant.
- Les réunions, instances et rencontres se déroulent en présentiel dès lors que les mesures de distanciations peuvent raisonnablement être mises en œuvre. Si le nombre de participant(e)s rapporté à l'espace dans lequel se déroule l'évènement est inadéquat les réunions, instances et rencontres pourront se dérouler par visioconférence. Le chef de service organisateur fixe le nombre de participants en fonction de l'espace occupé. Il sensibilise les personnes concernées au respect des règles sanitaires.
- Jusqu'à nouvel ordre, aucun événement ou sortie impliquant des transports en commun ne peut être organisé. Jusqu'à nouvel ordre, aucun intervenant extérieur ne peut être sollicité en présentiel.
- Les rassemblements sont interdits. Les déplacements sont à éviter au maximum.
- Les salles des professeurs et des maîtres sont accessibles dans le strict respect des mesures arrêtées par la Direction :
 - Une distanciation de 2m par personne est recommandée
 - Un nombre maximum de personnes est indiqué à l'entrée de la salle
 - Toute personne nettoie sa table avant de partir avec le kit de nettoyage mis à disposition
 - Tout matériel utilisé (machine à café, four micro-onde, etc...) doit être nettoyé avant et après utilisation avec le kit mis à disposition.
- Ces mesures seront affichées à l'entrée des espaces concernés.
- Des temps spécifiques seront consacrés à la sensibilisation des élèves au sujet Coronavirus et à l'éducation aux gestes barrière. Cette sensibilisation est adaptée à l'âge des élèves.
- Les parents qui emmènent leur(s) enfant(s) à l'école veillent à quitter les lieux le plus rapidement possible. Ils ne sont pas autorisés à pénétrer à l'intérieur des bâtiments ou des espaces indiqués, même en cas de retard.

Groupes à risques

- Les groupes à risques sont définis par le NHS. Les personnes concernées ont été contactées par le NHS.
- Conformément aux dispositions de *Guidance on shielding and protecting people who are clinically extremely vulnerable from COVID-19*, les professeurs, personnels et élèves concernés retournent en classe (sous réserve de ne pas présenter de symptômes de Covid-19 et d'avoir respecté toute mesure de quatorzaine éventuelle imposée lors de leur retour sur le territoire britannique).

Protocole pour parent présentant des symptômes du Covid-19

Symptômes du Covid-19 : fièvre > 37,8° C, toux persistante ou perte de goût / odorat

Si un parent présente un symptôme ou est identifié comme « cas confirmé », le parent doit :

- 1 S'engager à ne pas mettre leur(s) enfant(s) à l'école
- 2 Se coordonner avec l'établissement pour assurer la continuité pédagogique en ligne
- 3 Renvoyer l'enfant à l'école après avis médical du médecin traitant (attestation obligatoire)
- 4 Les directives NHS préconisent que toute personne présentant des symptômes se fasse tester dans les 5 jours suivant leur apparition

Protocole pour enfant/personnel présentant des symptômes du Covid-19

- Il est demandé aux parents dont les enfants présentent des signes de maladie (fièvre) de ne pas les envoyer à l'école.
- Il convient d'informer la Direction de toute suspicion ou de tout nouveau cas déclaré de Coronavirus.
- Toutes les décisions en cas de suspicion ou de cas déclaré de Coronavirus seront prises en lien avec les autorités sanitaires locales et le Poste diplomatique.
- La Direction informe les personnes concernées par les mesures prises (éloignement de l'établissement, fermeture ...).

➤ Information des familles en attente de test Covid sur le travail fait en classe

En cas de test préconisé par le NHS, les parents seront informés par les enseignants, dans les 48h, du travail du jour fait en classe dans les domaines fondamentaux (leçons et exercices de Français, Mathématiques, Anglais). L'information sera envoyée après la journée de classe, tant que l'enfant reste à la maison. Il n'y aura pas de correction. Une attention particulière sera apportée par l'enseignant au retour de l'enfant en classe.

Pour toute personne présentant un ou plusieurs symptômes du Covid-19 : fièvre > 37,8° C, toux persistante ou perte de goût / odorat



SI UN ÉLÈVE PRÉSENTE UN SYMPTÔME, L'ENSEIGNANT DOIT :

- 1 **Isoler** l'enfant dans une pièce aérée et lui donner un masque immédiatement
- 2 **Inform**er la direction et l'infirmierie (si South Ken) infirmierie@lyceefrancais.org.uk / pmomeni@lyceefrancais.org.uk
- 3 **Inform**er immédiatement les parents
- 4 **Assurer le retour à domicile** de l'enfant dans les plus brefs délais
- 5 **L'élève devra se faire tester** le plus rapidement possible



SI UN ADULTE PRÉSENTE UN SYMPTÔME, ON DOIT :

- 1 **S'isoler** dans une pièce aérée et porter masque immédiatement
- 2 **Inform**er la direction
- 3 **Inform**er le service RH pour assurer son remplacement
- 4 **Retourner** à son domicile et **se faire tester** le plus rapidement possible



- La direction doit **assurer le nettoyage approfondi de la pièce** où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures
- La personne suspectée de Covid-19 **n'est pas autorisée à retourner dans les locaux du Lycée sans l'avis de son médecin traitant**
- Il est **impératif d'informer** la direction et le médecin scolaire **si le test Covid-19 est positif**

Communication

➤ Les personnels et les parents pourront consulter le présent Vadémécum sur le site internet du Lycée.

➤ Une signalétique interne est mise en place à différents endroits de l'établissement. Elle reprend les directives des autorités locales ou françaises.

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Enfants à besoins éducatifs particuliers accompagnés d'un(e) AVS

➤ Pour les élèves qui bénéficient d'un accompagnement par un(e) Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS), un échange avec la famille et/ou la réunion de l'équipe éducative permettront d'évaluer la situation au cas par cas. Nous pourrions ainsi déterminer dans quelles conditions l'accompagnement de l'enfant peut se faire dans le respect des règles sanitaires, de la santé de l'enfant et de son bien-être.

Gestion des espaces

- Les élèves gardent la même place dans leur salle de classe lorsque cela est possible.
- Les élèves sont assis à un mètre minimum de distance les uns des autres. Cette distanciation est préconisée et doit être respectée dans la mesure du possible. Dans la mesure du possible, les élèves sont assis côte à côte et tournés face au tableau.
- A chaque pause, les locaux sont aérés pendant au moins 5 minutes. Cette ventilation doit même être permanente lorsque cela est possible.
- La bibliothèque d'école pourra ne pas être accessible par les élèves pour éviter la manipulation des livres par différentes bulles.

Matériel scolaire

- Du matériel individuel journalier est à favoriser.
- Les élèves sont autorisés à venir avec leur cartable.
- Les ressources de classe, comme les livres et les jeux, peuvent être partagés dans la bulle. Elles sont nettoyées régulièrement.
- Une ressource partagée entre les bulles est au préalable nettoyée ou laissée inutilisée pendant 72 heures.

Emplois du temps et enseignements

- Les horaires de début et de fin de journée sont adaptés afin de réduire les flux d'arrivée et de départ. Ces horaires seront définis par les Directions des 4 écoles primaires et communiqués aux familles dans les addendums.
- Toutes les activités périscolaires (ateliers et garderies) peuvent être suspendues jusqu'à nouvel ordre. Dans ce cas, la reprise sera étudiée selon chaque école en fonction de son organisation et des possibilités des associations les gérant.
- Le calendrier scolaire reste inchangé.

ORGANISATION DE LA VIE SCOLAIRE

Emploi du temps des personnels

- Les chefs de services procèdent à des réajustements d'activité en fonction des besoins (emplois du temps et tâches).

Déplacements et flux

- Les horaires d'arrivée et de sortie sont définis de manière à éviter les flux importants de personnes.
- En dehors de la 1ère journée de rentrée, les parents d'élèves ne seront pas autorisés à entrer dans les bâtiments, à l'exception des parents de maternelle, selon les sites, et sous certaines conditions indiquées dans l'addendum.
- Les flux de circulation aux abords de l'école et les modalités précises d'accueil seront communiqués aux familles en fonction des sites.
- Dès leur arrivée, les élèves sont pris en charge par un personnel de l'établissement dans un espace-bulle préalablement défini.
- Une nouvelle organisation est mise en place pour réduire au minimum les déplacements d'élèves.
- De nouveaux circuits de circulation sont établis pour éviter les croisements d'élèves et pour les aider à respecter les distances.

Aménagement des récréations

- Les temps et espaces de pause pourront être aménagés de manière à éviter le regroupement des élèves de bulles différentes.
- Chaque bulle se verra attribuer un espace et des temps d'utilisation de cet espace. Au sein de la bulle, la distanciation est préconisée.

Déroulement de la cantine

- Les temps de cantine seront aménagés selon les spécificités de chaque site, explicitées dans les Addendum.
- Le nettoyage des tables sera fait entre le passage de chaque bulle.